



## Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil

### OFFRE D'EMPLOI

#### DIRECTEUR(TRICE) DES TRAVAUX PUBLICS ET

#### DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) ADJOINT(E) DGA

#### RESPONSABILITÉS

La municipalité de Saint-André d'Argenteuil est à la recherche d'une personne dynamique et responsable pour pourvoir le poste de directeur des travaux publics et directeur général adjoint de façon permanente.

#### NATURE DU TRAVAIL

- Sous l'autorité du directeur général vous assurez la supervision des opérations au service des travaux publics et assumez les responsabilités d'un directeur général adjoint au sein de la municipalité. À titre de directeur des travaux publics, vous êtes responsable de la planification, de l'organisation, de la coordination et du contrôle de l'ensemble des activités de votre service. Vous représentez la municipalité auprès des organismes sous votre responsabilité.
- Le directeur général adjoint et des travaux publics assiste le directeur général dans tous les mandats qui lui sont confiés. En l'absence du directeur, les fonctions et responsabilités attribuées par le code municipal du Québec ainsi que les autres lois et règlements sont dévolues au directeur général adjoint. La personne détentrice de ce poste constitue un contact important entre l'organisation et la clientèle. La qualité de l'accueil et du traitement offert aux gens est d'une importance capitale.

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Agir à titre de chargé de projet, préparation des appels d'offres, demande de subventions, suivi des projets en cours, contrôler et coordonner le travail des entrepreneurs.
- Assurer la tenue à jour des registres, plans, cartes et autres documents qui sont la propriété de la municipalité.
- Assurer le suivi des plaintes et requêtes.
- Travailler en étroite collaboration avec le directeur général dans tous les dossiers tels qu'environnementaux, administratifs, ainsi que tous ceux qui découlent de la planification stratégique en vigueur.

#### COMITÉS MUNICIPAUX

- Assister aux réunions du conseil ainsi qu'aux divers comités, lorsque requis.
- Prépare les séances du conseil, rédige les résolutions et agit à titre de secrétaire municipal.

#### TRAVAUX PUBLICS

- Planifier et coordonner l'ensemble des différents secteurs d'activités, soit les travaux de construction et de réfection d'infrastructures, parcs, espaces verts, etc.
- Préparer, administrer et assurer le suivi de l'ensemble des budgets sur sa responsabilité.
- Superviser l'ensemble du personnel du service (Gestionnaire, cols bleus, etc.) et assurer le suivi des évaluations de la contribution.

#### ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

- Collaborer à la gestion des demandes d'accès à l'information par les citoyens ou tout tiers.

#### GESTION DE LA TRÉSORERIE

- Collaborer à la préparation des budgets.

## **ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS**

- Assister au besoin le président lors des élections municipales, registre ou d'un scrutin référendaire.

## **SÉCURITÉ CIVILE**

- Assurer les rôles qui lui sont confiés par la municipalité en situation d'urgence.
- Collaborer avec la MRC d'Argenteuil et autre partenaire.

## **EXIGENCES**

- Idéalement, un diplôme universitaire de premier cycle en administration, en urbanisme ou en génie civil;
- Bonne capacité rédactionnelle, connaissance du code municipale, des lois et règlements applicables dans l'administration municipal;
- Connaissance de la suite office et du logiciel Accès Cité Territoire
- Une formation collégiale et expériences pertinentes seront aussi considérées.

## **EXPÉRIENCES ANTÉRIEURES**

- Minimum de cinq années dans le domaine municipal, dont un minimum de trois années au sein d'un service des travaux publics.

## **LANGUES PARLÉES ET ÉCRITES**

- Français et anglais

Intéressé à joindre notre équipe ? Faites-nous parvenir votre candidature avant 16h30, le 27 août 2021 à l'adresse suivante ou par courriel :

Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil  
Service des ressources humaines  
10, rue de la Mairie  
Saint-André-d'Argenteuil (Québec) J0V 1X0  
j.proulx@stada.ca

Veillez noter que nous communiquerons seulement avec les personnes retenues pour une entrevu. La Municipalité souscrit au principe de l'égalité dans l'emploi.